



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4418

Attribution d'une subvention de 1M d'euros à la Fondation Fourvière pour le projet "Nouvel élan de Fourvière". Approbation de la convention d'investissement correspondante – opération n° 05SEFOU1 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 «Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4418 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1M D'EUROS A LA FONDATION FOURVIERE POUR LE PROJET "NOUVEL ELAN DE FOURVIERE". APPROBATION DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE – OPERATION N° 05SEFOU1 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-3 «AIDE AU PATRIMOINE ET EDIFICES CULTURELS 2015-2020 », PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « aide au patrimoine et lieux culturels ».

Par délibération n°2018/4387 en date du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 » n° 2015-3, programme 20005.

Depuis l'Antiquité, la colline de Fourvière s'impose comme un site emblématique de la ville. Les édifices religieux ont succédé à l'implantation gauloise puis romaine. L'ensemble patrimonial de la Basilique Notre-Dame de Fourvière et ses chapelles, inclus dans le périmètre classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Témoignage unique de plus de 2 000 ans d'Histoire, le site de Fourvière constitue le meilleur point de vue pour appréhender l'expansion et la continuité de la ville. À ce titre, chaque année, ce sont plus de deux millions et demi de visiteurs qui profitent de ce site et du panorama qu'il offre sur ce paysage urbain historique d'exception. Les typologies de publics sont variées : toutes les générations et toutes les nationalités investissent le lieu, et ce pour des usages divers.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Fourvière est propriétaire du site. Elle en assure la gestion, l'entretien et la mise en valeur ainsi que son animation touristique et culturelle. Tout en poursuivant les travaux de conservation et de valorisation du sanctuaire, la Fondation Fourvière a décidé de lancer une opération d'envergure pour rénover les constructions adjacentes et les structures d'accueil. Elle s'est également employée à redéfinir l'organisation et le fonctionnement du site afin de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs.

Plusieurs phases de travaux de modernisation ont été engagées à son initiative. À partir de septembre 2016 et durant un an, une première phase de travaux a été amorcée avec la réfection de la Maison des Chapelains. Depuis janvier 2018, les travaux portent sur le nouveau Pavillon d'accueil, dont la livraison est prévue au printemps 2019. La rénovation de la Maison Carrée et la construction d'un belvédère ont également été enclenchées, travaux qui courront jusqu'à la fin 2019. En 2020, la Fondation Fourvière poursuivra son entreprise de refonte globale du site avec la création d'un nouveau parcours d'interprétation sur l'histoire du site et de la basilique, la construction d'un bâtiment

d'angle et d'un parking montée Decourtray ainsi que la deuxième phase de la rénovation de la Maison des Chapelains.

La Fondation Fourvière ne peut à elle seule porter ces différentes opérations de restauration qui s'achèveront en 2021, et dont le coût total s'élève à 20 462 249 €. Dans ces conditions, le renouveau de ce lieu ne peut se concevoir au seul niveau de la Fondation Fourvière, que dans le cadre d'un autofinancement limité, par un recours dynamique au mécénat et enfin avec un soutien demandé auprès des collectivités publiques dont l'État.

Le plan de financement prévisionnel se déploie de la sorte : 2 544 666 € pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 2 500 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Diocèse interviendra à hauteur de 4 000 000 €, ainsi que des partenaires privés qui apporteront quant à eux 3 653 000 €. La Fondation Fourvière investira pour sa part 3 264 583 € (emprunts : 2 400 000 € - fonds propres 864 583 €). Pour compléter ce budget, une souscription publique et un appel au mécénat ont été simultanément lancés.

La Fondation Fourvière a également sollicité la Ville de Lyon afin de compléter son plan de financement pour ces travaux, qui ne sont pas destinés à l'exercice d'un culte et qui visent à mettre en valeur et à faire découvrir aux visiteurs le patrimoine architectural lyonnais et en conséquence à renforcer l'attractivité touristique du lieu.

Il est proposé d'allouer une subvention d'équipement de 1 million d'euros, pour le programme de travaux portant sur les éléments décrits ci-dessous et non destinés à l'exercice du culte, à savoir :

- Le pavillon d'accueil à l'entrée de l'esplanade (1 514 000€)
- Le belvédère (sanitaires, comptoir gourmand) (980 833€)
- La maison carrée avec l'agrandissement du musée et le centre culturel (11 407 467€)

La Ville de Lyon apporte son soutien au projet de travaux entrepris par la Fondation Fourvière et décrits ci-dessus, en ce qu'il présente un intérêt communal en participant des objectifs suivants :

- Créer les conditions d'une expérience de visite de Lyon unique pour le plus grand nombre ;
- Réserver un accueil de haute qualité des visiteurs dans leur diversité ;
- Contribuer à la compréhension de l'histoire et du fonctionnement de la cité et de la métropole lyonnaises, tout en participant à son rayonnement régional, national et international.

Ce soutien est en lien avec le projet « Grand Site de Fourvière » porté par la Ville et la Métropole de Lyon dont les objectifs visent à mettre en cohérence les infrastructures, les usages et la gestion du site étendu à la totalité de la colline de Fourvière.

La convention ci-après annexée définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de la Fondation Fourvière, ainsi que les modalités d'octroi de ladite subvention.

Par cette convention, la Fondation Fourvière s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux. De son côté la Ville de Lyon s'engage à soutenir lesdits travaux, s'élevant à 13 902 300€, par une subvention d'équipement de 1 000 000 €.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu le programme prévisionnel des travaux ;

Vu le projet de convention à conclure entre la Ville de Lyon et la Fondation Fourvière ;

Considérant que les travaux de restauration envisagés par la Fondation Fourvière, qui ne sont pas destinés à l'exercice d'un culte, répondent à un intérêt local pour la population lyonnaise et les touristes par la mise en valeur du patrimoine architectural lyonnais et le renforcement de l'attractivité touristique eu égard à l'importance de la Basilique de Fourvière pour le rayonnement culturel et le développement touristique lyonnais.

Oùï l'avis de la commission **culture – patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 1 000 000 € est allouée à la Fondation Fourvière pour la réalisation des travaux du pavillon d'accueil, du belvédère et de la maison carrée.
- 2- le lancement de l'opération n° 05SEFOU1 «subvention – aide à la Fondation Fourvière » est approuvé et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.
- 3- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Fourvière, est approuvée.
- 4- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'investissement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur l'autorisation de programme n° 20005, AP n° 2015-3, opération n°05SEFOU1 et seront imputées sur l'article 20422, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2019 :	300 000 €
Année 2020 :	300 000 €
Année 2021 :	400 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND